



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Conseillers en exercice : 61

Date de Publicité : 16/07/15

Reçu en Préfecture le : 16/07/15
CERTIFIÉ EXACT,

Séance du mercredi 15 juillet 2015
D - 2015/310

Aujourd'hui 15 juillet 2015, à 15h00,

le Conseil Municipal de la Ville de Bordeaux s'est réuni en l'Hôtel de Ville, dans la salle de ses séances, sous la présidence de

Monsieur Alain JUPPE - Maire

Etaient Présents :

Monsieur Alain JUPPE, Madame Virginie CALMELS, Monsieur Nicolas FLORIAN, Madame Alexandra SIARRI, Monsieur Didier CAZABONNE, Madame Anne BREZILLON, Monsieur Fabien ROBERT, Monsieur Nicolas BRUGERE, Madame Brigitte COLLET, Monsieur Jean-Louis DAVID, Madame Emmanuelle CUNY, Monsieur Stephan DELAUX, Madame Nathalie DELATTRE, Monsieur Marik FETOUH, Madame Laurence DESSERTINE, Monsieur Jean-Michel GAUTE, Madame Magali FRONZES, Monsieur Pierre LOTHAIRE, Madame Emilie KUZIEW, Madame Arielle PIAZZA, Monsieur Jérôme SIRI, Madame Elizabeth TOUTON, Madame Ana maria TORRES, Monsieur Jean-Pierre GUYOMARC'H, Madame Mariette LABORDE, Madame Marie-Françoise LIRE, Monsieur Philippe FRAILE MARTIN, Monsieur Benoit MARTIN, Madame Anne WALRYCK, Madame Marie-Hélène VILLANOVE, Madame Florence FORZY-RAFFARD, Monsieur Alain SILVESTRE, Madame Marie-José DEL REY, Madame Maribel BERNARD, Monsieur Guy ACCOCEBERRY, Monsieur Yohan DAVID, Monsieur Edouard du PARC, Madame Sandrine RENOUE, Madame Estelle GENTILLEAU, Monsieur Marc LAFOSSE, Monsieur Yassine LOUIMI, Mme Laetitia JARTY ROY, Madame Solène COUCAUD-CHAZAL, Madame Cécile MIGLIORE, Madame Michèle DELAUNAY, Monsieur Pierre HURMIC, Monsieur Vincent FELTESSE, Madame Emmanuelle AJON, Monsieur Nicolas GUENRO, Madame Delphine JAMET, Monsieur Matthieu ROUYEYRE, Monsieur Jacques COLOMBIER, Madame Catherine BOUILHET,

Excusés :

Mme Anne-Marie CAZALET, Monsieur Pierre De Gaétan NJIKAM MOULIOM, Monsieur Joël SOLARI, Monsieur Josy REIFFERS, Monsieur Michel DUCHENE, Monsieur Erick AOUIZERATE, Monsieur Gérard CARMONA, Madame Constance MOLLAT

Aide à la création de structures de logements spécifiques. Création d'une résidence sociale de 133 logements sur la ZAC de la Berge du Lac par la Société d'Economie Mixte ADOMA - Îlot A1.2 (GINKO). Demande de subvention. Autorisation.

Madame Alexandra SIARRI, Adjoint au Maire, présente le rapport suivant :

Mesdames, Messieurs,

Le développement d'une offre diversifiée de logements est au cœur du Projet urbain et de la politique de cohésion sociale de la Ville de Bordeaux.

Dans ce cadre, la Ville de Bordeaux soutient la réalisation de logements sociaux familiaux, mais également la création de structures spécifiques destinées à accueillir des publics vulnérables, qui maillent l'ensemble du territoire bordelais et inscrivent leur action dans le cadre métropolitain.

Dans ce sens, la Ville de Bordeaux souhaite soutenir la réalisation d'une résidence sociale de 133 logements sur GINKO qui sera acquise en Vente en l'Etat Futur d'Achèvement par la Société d'Economie Mixte ADOMA qui en assurera la gestion patrimoniale, locative et sociale.

ADOMA dispose d'un patrimoine de 557 équivalents logements sur la commune de Bordeaux réparties dans 8 résidences sociales et un foyer de travailleurs migrants.

En raison de l'état très dégradé et obsolète de ses équipements du centre ville, ADOMA a souhaité céder 5 résidences sociales représentant un total 72 logements, situées rue Clare, rue Fours, rue Rolland, rue Porte de la Monnaie et rue Lombard, afin de reconstituer cette offre sur le secteur de GINKO, en la majorant de 61 places supplémentaires.

La résidence sociale neuve de GINKO sera composée de 133 logements dont 120 T1 de 21 m² et 13 T1 bis de 35 m². Tous les logements seront meublés et équipés dans le but d'atténuer le coût d'installation des résidents et de faciliter leurs mobilités. Tous les logements seront accessibles aux personnes à mobilité réduite et 8 seront directement conçus pour répondre à des situations de handicap particulières. La localisation de cette résidence à proximité immédiate du corridor de tramway constituera un atout pour la mobilité des résidents et pour l'accès aux services et équipements du quartier.

La diversité de l'offre permettra d'accueillir plusieurs types de publics :

- les résidents traditionnels d'ADOMA, constitués d'anciens combattants marocains et de travailleurs migrants âgés,
- des personnes isolées constituées de publics plus jeunes, de travailleurs pauvres ou de personnes en recherche d'emploi,
- des familles monoparentales avec un enfant ou des couples en situation de transition vers le logement autonome.

La résidence proposera des espaces collectifs visant à favoriser les échanges intergénérationnels et la socialisation des résidents.

Une équipe de gestion adaptée sera chargée d'assurer la gestion locative, la médiation et la régulation des relations au sein de la résidence et d'encourager la mobilisation des occupants autour d'un projet personnel notamment résidentiel. A cet égard ADOMA établira des partenariats avec les bailleurs sociaux locaux, les associations interculturelles et les organismes sociaux tels que le Centre Communal d'Action Sociale et les Maisons Départementales de la Solidarité et de l'Insertion, afin que les résidents bénéficient d'aides en matière d'accès aux droits, d'insertion professionnelle ou encore de santé.

La Communauté urbaine de Bordeaux a autorisé le financement de cette opération par décision du 31 décembre 2014.

La Ville de Bordeaux souhaite participer à l'équilibre financier de ce programme selon les modalités approuvées par délibération du conseil municipal en date du 25 février 2013.

S'agissant d'un programme de logements spécifiques, le montant de subvention par logement est de 7 000 euros, dans la limite de 300 000 euros par opération.

Montant de la subvention de la Ville

- 133 logements x 7 000 euros plafonné à 300 000 euros = 300 000 euros.

Le versement de la subvention interviendra en 2 fois :

- 50% sur présentation des ordres de services de démarrage des travaux ou du justificatif de versement de l'acompte lié à cette étape du projet prévu dans l'acte de Vente en l'Etat Futur d'Achèvement (VEFA), ainsi que du certificat administratif de paiement établi par les services de la Ville de Bordeaux,
- le solde sur présentation d'un dossier complet fourni par le maître d'ouvrage attestant de la livraison du programme, de sa conformité avec le projet financé et des dépenses réalisées, ainsi que du certificat administratif de paiement établi par les services de la Ville de Bordeaux.

Dans ces conditions, nous vous demandons, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir :

- décider de la participation de la Ville à l'équilibre du financement de cette opération à hauteur de 300 000 euros maximum,
- créditer la Société d'Economie Mixte ADOMA sur présentation des justificatifs ci-dessus énumérés,
- imputer cette dépense sur la sous-fonction 72 - nature 20422 du budget de l'exercice en cours.

ADOpte A L'UNANIMITE

Fait et Délibéré à Bordeaux, en l'Hôtel de Ville, le 15 juillet 2015

P/EXPEDITION CONFORME,

Madame Alexandra SIARRI

Plan de situation



Programme :
133 logements spécifiques (résidence sociale)
Ilot A 1.2 Ginko

Opérateur : Adoma
Quartier : Bordeaux Maritime

